CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E172828** **VALABLE JUSQU'AU** **24/11/2027**

ÉDITÉ LE 21/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/12/2017

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONT DE MARSAN 2017B00540

Siret : 834 029 506 00013

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 7183192

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1244000/001646025/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1244000/001646025/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : MIMIZAN CARRELAGES

136 IMPASSE GARRELONGUE
QUARTIER ESTING
40200 MIMIZAN

Téléphone : 05 58 09 01 35 **Fax :**

Portable : 0606447026

Responsabilité légale :
TURQUIN NICOLAS GÉRANT

Site Internet : http://www.mimizancarrelages.com/

E-mail : mimizan.carrelage@gmail.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 472 743 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6211	Revêtements textiles en dalles	3	10/10/2024
6223	Revêtements résilients (pvc, caoutchouc, linoléum et assimilés) (Technicité supérieure)		14/10/2025
6261 PROB	Chapes		14/10/2025
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	3	13/11/2025
	Nombre total de qualifications : 4		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/09/2026 13:40

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.